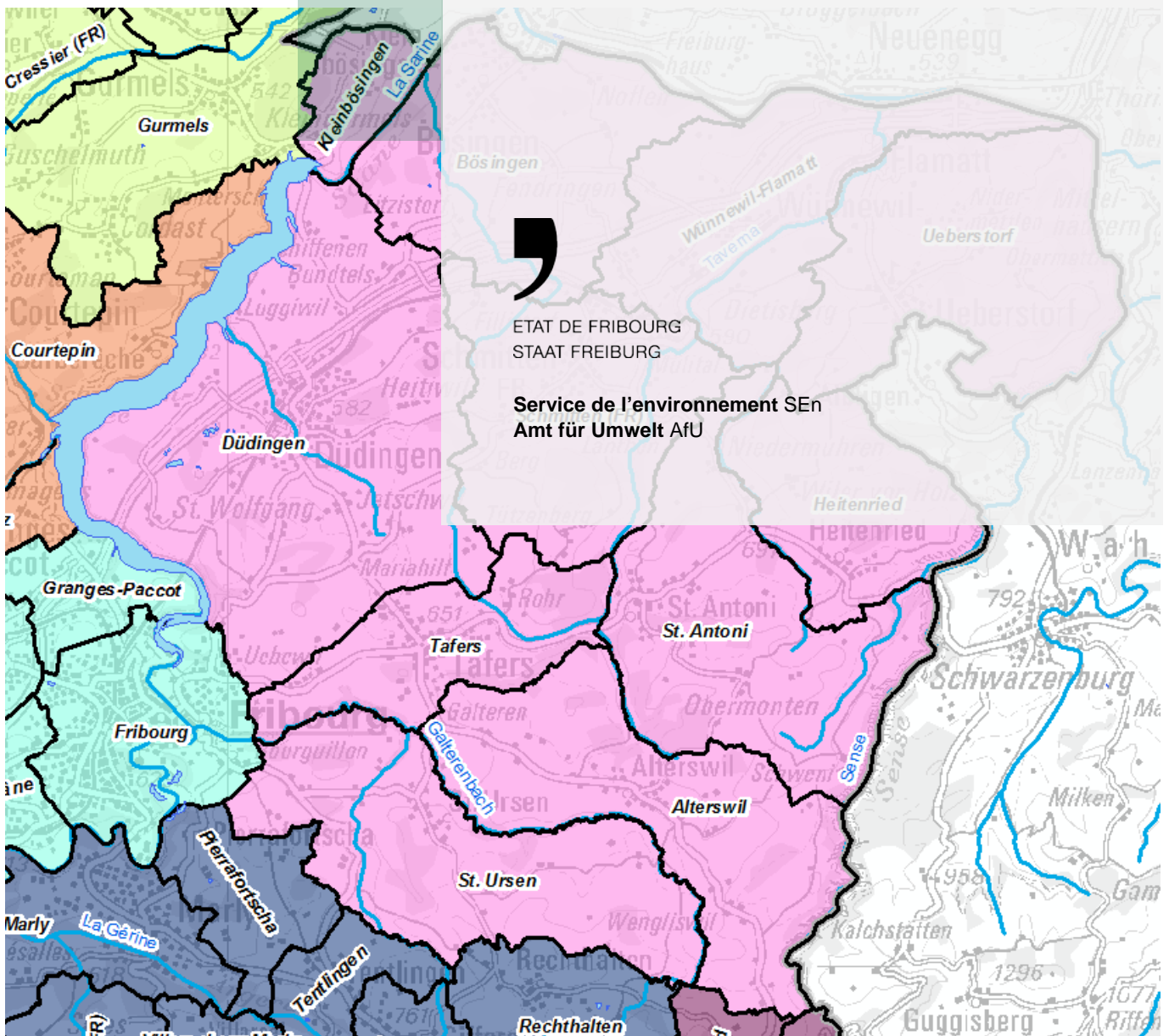


Bassin versant Basse Singine

Délimitation

Mise en œuvre de la LCEaux



1 Introduction

Conformément à la loi cantonale du 18 décembre 2009 sur les eaux (LCEaux), la gestion des eaux devra se faire à l'avenir par bassin versant (BV). Par gestion des eaux, on entend toutes les mesures liées à la protection des eaux superficielles et souterraines, à l'utilisation des eaux ainsi qu'à l'aménagement des cours d'eau et des lacs. La gestion des eaux potables n'est actuellement pas intégrée à la présente démarche.

A l'intérieur des bassins versants, les communes seront appelées à collaborer, afin de gérer leurs eaux. Elles devront ensemble établir un plan directeur de bassin versant. Ce dernier, basé sur l'analyse de la situation initiale, fixera les objectifs et les principes généraux de la gestion des eaux pour une période de dix ans. Il permettra de coordonner les mesures à prendre entre les communes ou autres organisations administratives locales.

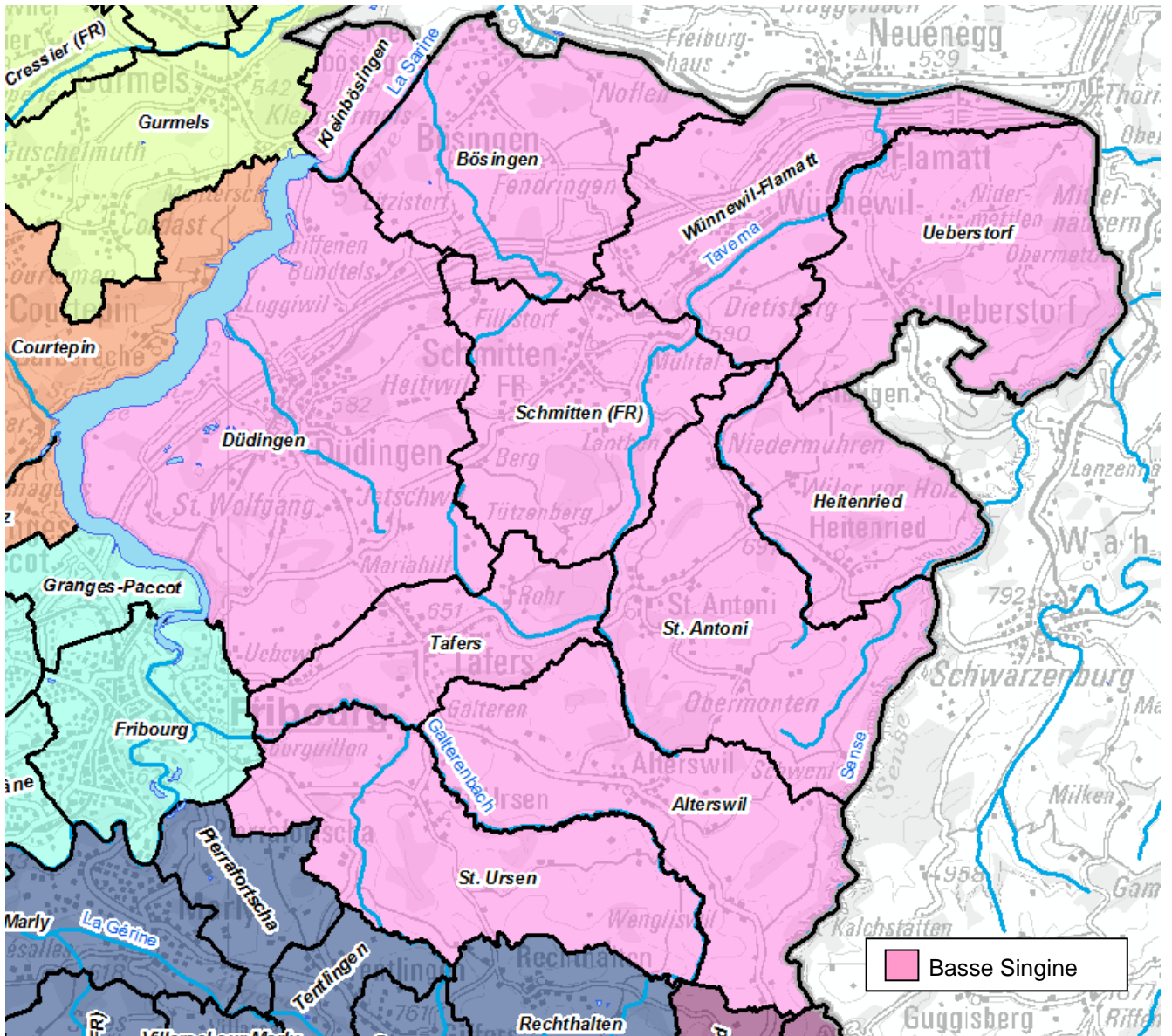
A l'intérieur des bassins versants, les communes devront se regrouper et s'organiser pour au minimum élaborer et financer le plan directeur de bassin versant. Toutefois, la collaboration pourrait être plus étendue si les communes le désirent.

2 Description du découpage

Les critères qui ont prédominé pour la délimitation de ce bassin versant sont l'hydrographie et l'intégrité des communes. Ce BV est principalement formé des communes traversées par les affluents de la rive gauche de la Singine, depuis Zumholz jusqu'à la confluence avec la Sarine et par les affluents de la rive droite de la Sarine, entre Fribourg et la confluence Singine-Sarine.

D'un point de vue de l'épuration des eaux, toutes les communes du BV sont raccordées à la STEP intercantonale de Laupen (BE) et à la STEP de Fribourg.

3 Délimitation



Nombre de communes	11
Nombre d'habitants	33'654
Surface du BV	157 km ²
Langue	allemand

4 Tableaux de synthèse

4.1 Bassins versants hydrographiques

Bassins versants hydrographiques	Alterswil	Bösingen	Düdingen	Heitenried	Schmitten	St. Antoni	St. Ursen	Tafers	Ueberstorf	Kleinböisingen	Wünnewil-Flamatt
Singine	■	■	■	■	■	■		■	■		■
Gottéron	■						■	■			
Basse Sarine		■			■			■		■	■

■ Communes touchant aux bassins versants hydrographiques principaux du BV Basse Singine
■ Communes touchant aux bassins versants hydrographiques principaux d'autres BV

4.2 Stations d'épuration (STEP)

Stations d'épuration (STEP)	Alterswil	Bösingen	Düdingen	Heitenried	Schmitten	St. Antoni	St. Ursen	Tafers	Ueberstorf	Kleinböisingen	Wünnewil-Flamatt
Fribourg			■				■	■			
Laupen (BE)	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

■ Communes raccordées à des STEP se situant dans le BV Basse Singine (état 2017)
■ Communes raccordées à des STEP se situant dans un autre BV de gestion des eaux (état 2017)

4.3 Entreprises d'endiguement

Entreprises d'endiguement	Alterswil	Bösingen	Düdingen	Heitenried	Schmitten	St. Antoni	St. Ursen	Tafers	Ueberstorf	Kleinböisingen	Wünnewil-Flamatt
Bibera										■	
Moosbach-Fromattbach							■				

■ Communes participant à des entreprises d'endiguement agissant principalement dans le BV Basse Singine
■ Communes participant à des entreprises d'endiguement agissant principalement dans d'autres BV

5 Discussion

Les coordinations qui pourraient être envisagées sont les suivantes:

- > Le BV hydrographique de la Singine se situe sur les BV BASSE SINGINE et HAUTE SINGINE ainsi que sur le canton de Berne (BE). Une collaboration entre les deux BV et les communes bernoises concernées serait recommandée lors de projets intercommunaux.
- > Le lac de Schiffenen fait la frontière entre les BV SARINE, SONNAZ-CRAUSAZ et BASSE SINGINE. Pour assurer l'efficacité des mesures visant tout le lac, une coordination est recommandée avec les BV SARINE et SONNAZ-CRAUSAZ.
- > En plus du BV BASSE SINGINE, les communes de Cressier, Gurmels et Morat (secteurs Salvenach et Jeuss) du BV LAC DE MORAT ainsi que plusieurs communes bernoises sont raccordées elles aussi à la STEP de Laupen. Une collaboration avec le BV LAC DE MORAT ainsi que les communes bernoises concernées est souhaitable.
- > La commune de St. Ursen fait partie de l'entreprise d'endiguement Moosbach-Frohmatzbach. Dans le cas de projets concernant les cours d'eau gérés actuellement par cette entreprise d'endiguement, une coordination avec le BV GERINE pourrait être utile.
- > L'agglomération de Fribourg s'étend sur 10 communes à cheval sur les BV SARINE, GÉRINE et BASSE SINGINE. Actuellement, une coopération portant essentiellement sur le thème de la mobilité existe. Une collaboration plus large incluant des thèmes liés à la gestion des eaux est envisageable.

Renseignements

Service de l'environnement SEn

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

T +26 305 37 60, F +26 305 10 02

sen@fr.ch, www.fr.ch/eau

Mars 2017